



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DE LA COMMUNE DE MOULLE (ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER)

Arras, le 30 mars 2023

Par arrêté du 23 mars 2023, les électeurs de la commune de Moulle sont convoqués pour le premier scrutin le dimanche 14 mai 2023 et en cas de second tour, le dimanche 21 mai 2023 en vue de pourvoir l'ensemble des sièges du conseil municipal (15 sièges) ainsi que d'élire le conseiller communautaire titulaire et le conseiller communautaire suppléant représentant la commune au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Saint-Omer :

- Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin : du jeudi 20 avril 2023 au mercredi 26 avril 2023 inclus de 9h à 13h, ainsi que le jeudi 27 avril 2023 de 9h à 13h et de 14h à 18h.
- Pour l'éventuel 2<sup>nd</sup> tour de scrutin : le dépôt des déclarations de candidature aura lieu les lundi 15 mai et mardi 16 mai de 9h à 13h puis de 14h à 18h.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)